Jour du Souvenir

portées brillamment. Ils ont répondu à l'appel du devoir et nous nous souviendrons d'eux.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'un des gestes les plus sublimes que nous puissions poser en tant que Canadiens, c'est de nous recueillir, le 11 novembre de chaque année, pour nous souvenir de ceux qui, en notre nom, ont donné leur vie pour notre pays, pour la paix et pour la liberté dans le monde au cours des deux grandes guerres et de la guerre de Corée et à l'occasion d'autres engagements militaires, notamment des missions de paix. Aussi n'est-il pas moins approprié que nous, à la Chambre des communes, prenions ainsi un moment, en cette dernière journée de nos travaux avant le 11 novembre, pour rendre hommage à nos héros.

Nous prenons l'engagement de nous souvenir non seulement de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, mais également des anciens combattants qui sont encore parmi nous, et de faire tout ce que nous pouvons pour ces derniers. Nous nous engageons à nous souvenir de nos familles et de leurs survivants. Nous prenons l'engagement de faire tout en notre pouvoir pour bâtir un monde sans guerre.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, la mémoire est une faculté qui oublie trop souvent. C'est pourquoi des journées spéciales ont été désignées pour que le peuple se rappelle son passé; parmi celles-ci, il y a le Jour du Souvenir pour nous rappeler que, si nous vivons aujourd'hui dans un pays libre qui nous donne tant de consolations, c'est parce qu'à un certain moment de notre histoire des gens ont offert leur vie pour garantir la nôtre.

Des milliers de soldats sont tombés sur les champs de bataille de l'Europe. Des milliers d'autres y ont laissé leur santé. Tous y ont mis leurs énergies et leur courage. Pourtant, avec les années, bien des choses s'effacent, mais jamais le sacrifice d'une vie. Et ils sont morts pour que les autres vivent. Sir Winston Churchill a dit en parlant de ce don ultime: Jamais autant de gens ne durent autant de choses à si peu d'hommes.

Il est donc dans l'ordre des choses, si ce n'est pour le respect de la vie elle-même et l'exemple que ces soldats nous ont donné, de leur consacrer notre reconnaissance. Si nous voulons réellement préserver cette liberté qui nous a été garantie par ces courageux soldats, faisons en sorte de ne pas en abuser mais de toujours la respecter mutuellement.

• (1115)

[Traduction]

M. l'Orateur: Les interventions au titre de l'article 43 du Règlement ainsi que les questions orales se poursuivront jusqu'à midi dix.

[M. Hopkins.]

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

OUESTION POSÉE AU CABINET

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, étant donné le fait, comme l'a rapporté la presse, que le député de Beauce (M. Roy) avait réussi à obtenir du premier ministre (M. Clark) une carte d'invitation au dîner officiel de ce soir en l'honneur du président Carter en échange de bons services à être rendus alors que de nombreux membres du cabinet n'y étaient même pas invités, et étant donné que ce dîner a dû être annulé, je propose, appuyé par le député de Trinity (M^{IIC} Nicholson):

Que la Chambre ordonne au premier ministre de déposer la liste des prix de consolation parmi lesquels il offre maintenant au député de Beauce de faire son choix

LE JOUR DU SOUVENIR

FEU LE SERGENT TOMMY PRICE DU RÉGIMENT PRINCESS PATRICIA'S LIGHT INFANTRY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité.

Dans le cadre des hommages rendus par la Chambre aujourd'hui aux Canadiens morts durant les guerres auxquelles a participé notre pays et étant donné que peu de Canadiens savent que l'un de nos soldats les plus décorés de la seconde guerre mondiale et de la guerre de Corée fut un Indien Ojibway de la réserve Brokenhead, au Manitoba, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre honore la mémoire de tous les Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre en rendant un hommage particulier à feu le sergent Tommy Price du régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry.

M. l'Orateur: Quelle que soit la portée de la motion, le député doit comprendre que j'ai toujours considéré que ce genre de motion n'était pas conforme à l'article 43 du Règlement.

LES JEUNES

ON DEMANDE DE PORTER À DIX-HUIT ANS L'ÂGE MINIMUM POUR CONDUIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Je dis urgente à cause du nombre alarmant de personnes, surtout de jeunes âgés de 16 à 18 ans, qui sont blessés ou qui perdent la vie dans des accidents de la circulation au Canada, et pressante en raison de l'objectif d'économie de l'énergie. Je propose donc, appuyé par le député de Lincoln (M. Higson):

Que le premier ministre ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources insistent auprès des gouvernements provinciaux, au cours de la conférence des premiers ministres qui aura lieu la semaine prochaine, pour qu'ils relèvent l'âge minimum pour conduire de 16 à 18 ans.